Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260306-2026_307-DE

Commune de
BREHAND

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLENEE-JUGON
Commune de BREHAND

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 5 Mars 2026

Nombre de membres en exercice : **19**
L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 Février 2026 s'est réuni en séance ordinaire, salle François Cherdel, sous la présidence de Monsieur Yannick Le Guern, premier adjoint.

Présents : 16

Yannick Le Guern	Paulette Beurel	Marcel Le Moine	Laetitia Hermon
Anne Rault	Marie-Annick Benoit	Jean-Pierre Thébault	Gilles Turbin
Véronique Guego	Mickaël Le Devehat	Olivier Gestin	Isabelle Glâtre
Anthony Rouaud	Elisabeth Le Ray	Rozenn Michelet	Christine Piedvache

Absents et procuration : 03

Didier Esnault	Pouvoir à	Laetitia Hermon
Yann Le Goff	Pouvoir à	Jean-Pierre Thébault
Yves Ruffet	Pouvoir à	Yannick LE GUERN

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Anthony Rouaud est désigné pour remplir cette fonction.

2026-307 : Budget Principal : Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu les dispositions du CGCT,
Monsieur le Maire,
VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024, modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités,
Mme Anne RAULT, conseillère déléguée aux finances, présente le bilan des écritures pour l'année 2025,

Budget principal :

Fonctionnement :		*Investissement* :	
Dépenses :	1 224 873.98 €	Dépenses	1 344 758.50 €
Recettes :	1 683 871.81 €	Recettes :	479 661.58 €
Excédent de fonctionnement	458 997.83 €	**Déficit d'investissement** :	- 865 096.92 €
458 997.83 + 473 448.15 (report 2024) =	932 445.98 €	-865 096.92 € + -273 576.28€ (report 2024)=	-560 076.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 tel que présenté,
- **Vote** : POUR : 18 voix (Le maire n'ayant pas pris part au vote)

Fait et délibéré en mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Yannick Le Guern,
Premier Adjoint

MAIRIE DE BREHAND
Côtes d'Armor